

REGION WALLONNE

Renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de VERVIERS

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, l'article 8 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 2008 approuvant le renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de VERVIERS, modifié par l'arrêté ministériel du 12 avril 2011 ;

Vu la délibération du conseil communal 31 janvier 2011 décidant du principe de renouvellement partiel de ladite commission en vue de compléter la liste des membres suppléants ;

Vu l'appel public lancé du 18 février au 7 avril 2011 ;

Vu les huit candidatures valables reçues ;

Vu la délibération du conseil communal du 30 mai 2011 désignant huit candidats en tant que suppléants ;

Vu la délibération du conseil communal du 5 septembre 2011 actant un changement dans la composition du quart communal de la CCATM ;

Considérant qu'un membre effectif représentant la majorité au sein du quart communal est devenu échevin de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et qu'il ne peut dès lors plus être membre de ladite commission ;

Considérant que le conseil communal a désigné un membre du conseil communal issu de la majorité pour le remplacer ;

Considérant que tous les candidats exercent une profession qui n'est pas incompatible avec le mandat de membre de la CCATM ;

Considérant que la procédure de renouvellement partiel et les propositions de modification de composition sont conformes au prescrit décretaal et à la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité,

A R R E T E :

Article 1^{er} - le renouvellement partiel de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de VERVIERS, tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 30 mai 2011 ainsi que la modification de la composition contenue dans la délibération du conseil communal du 5 septembre 2011 sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin au mandat de membre effectif de Monsieur Alfred BREUWER.

Il est attribué un poste de premier suppléant à MM Paul BONHOMME, Alexandre LOFFET, Vincent MAHIAT, Danielle DEVISE-GUERIN, Yves FANIEL et Alexandre PROPS et un poste de second suppléant à MM Michel ORBAN et Marc de WERGIFOSSE.

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

Président de la CCATM :

Yvon HENRY

Représentants du quart communal :

Effectifs	<u>Suppléants 1</u>
Malik BEN ACHOUR	Hasan AYDIN
Guillaume VOISIN	Maxime DEGEY
Nicolas DUKERS	Marc ELSÉN
Geneviève MINGUET	Pauline DUMOULIN

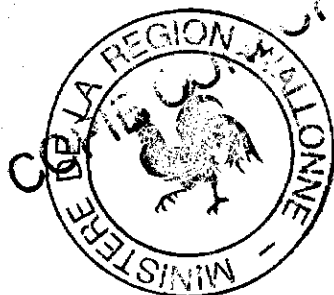
Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants 1</u>	<u>Suppléants 2</u>
Clément BEGHAIN	Marc MICHOTTE	/
Bernadette BONAVENTURE	Philippe GROULARD	Michel ORBAN
Danielle CHARLIER	Paul BONHOMME	/
Jean-Noël CRICKBOOM	Alexandre LOFFET	/
Didier GARSOU	Marc de WERGIFOSSE	Sylvain HERION
Emile-José FETTWEIS	Vincent MAHIAT	/
Jean-Edouard HERION	Danielle DEVISE-GUERIN	/
Christian LECLOUX	Alain BODSON	/
Albert BODESON	Thierry BURNET	/
Philippe POTTIER	Jacques LEUSCH	/
Didier LEMAIRE	Yves FANIEL	/
Henri SIMAR	Alexandre PROPS	/

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

14 MAI 2012



Le Ministre de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de
la Mobilité,

Philippe HENRY